

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1686

présenté par

M. Pancher, M. Degallaix, M. Demilly, M. Favennec, M. Meyer Habib, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Reynier, Mme Sage, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiwa, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« 8° De multiplier par cinq la quantité de chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur, pour atteindre 5 millions de tonnes d'équivalent pétrole à l'horizon 2030. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de valoriser les réseaux de chaleur comme source d'énergie renouvelable. En 2012, ils ont fourni l'équivalent d'un million de TEP, et peuvent fournir 5 fois plus en 2030.